

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL

D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, les vacances exceptées.

J. B. CLOUTIER, Rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance.

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration devront être adressées à J. B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval, Québec.

SOMMAIRE. — Actes officiels — Nominations de commissaires d'écoles. — Demande d'érection d'une municipalité. — Compte rendu des délibérations de la dernière réunion du Conseil de l'Instruction publique. — PÉDAGOGIE : Discipline scolaire — La lecture à haute voix — Exercices d'intuition, par un inspecteur. — PARTIE PRATIQUE : I, Devoir d'invention — Des bienséances à observer à table — Arithmétique — Problème. — Toisé. — Leçons de choses. — Étymologie. — Poésie, la rose. — Annonce.

n'y a pas eu d'élection dans le temps voulu par la loi.

L'Islet, Lac Noir. — MM. Célestin Pellerin, Jean-Bte. Sénécal, Norbert Lapointe, Narcisse Boucher et Joseph Pellerin.

Demande d'érection d'une municipalité scolaire.

Avis de demande d'érections et de délimitations de municipalités scolaires, en vertu de la 5e section 41 Viet. ch. 6.

Detacher de la municipalité scolaire de Saint-Damien, en le comté de Missisquoi, lot 14, dans le 6e rang ; la moitié est du lot 14, dans le 7e rang ; le quart nord-ouest et la moitié est du lot 14, dans le cinquième rang ; et la moitié nord du lot 14, dans le 4e rang, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Ignace, dans le même comté.

ACTES OFFICIELS

NOMINATIONS

Nomination d'un membre du Conseil de l'Instruction publique.

Le Gouverneur en Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par un ordre en conseil en date du 19 mars 1881, de nommer Richard W. Heneker, de Sherbrooke, membre de la partie protestante du conseil de l'Instruction publique, en remplacement de l'hon. Christopher Dunkin, décédé.

Nominations de Commissaires d'écoles.

Le Gouverneur en Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par un ordre en conseil en date du 4 avril 1881, de faire les nominations de commissaires d'écoles suivantes, savoir :

à Montréal, catholiques). — Le Révd. N. Z. Lortie, V. G., en remplacement du Révd. P. C. Lortie, ptre., chanoine, qui a résigné pour cause de maladie.

à Saint-Jovite. — M. François Thibault en remplacement de M. Évariste Lorrain, qui a résigné sa municipalité.

à Wickham Ouest. — Le Révd. M. Paquin et M. Patrick Timmons, vu qu'il

Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique

ASSEMBLÉE SPÉCIALE, 24 ET 25 FÉVRIER 1881.

Présents : Le Surintendant, président ; Mgr l'archevêque de Québec ; NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Rimouski, de Montréal de Sherbrooke, d'Ottawa, de St. Hyacinthe, de Chicoutimi, l'honorable P. J. O. Chauveau, Sir Narcisse F. Belleau et P. S. Murphy, écr.

1. Le procès-verbal des délibérations de la dernière assemblée est lu et adopté.

2. Il est donné lecture d'une lettre de M. P. J. Ruel, candidat-inspecteur, offrant de nouveau ses services comme inspecteur d'écoles.

3. Lecture de la requête suivante :

Trois-Rivières, le 2 de février 1881.

A l'honorable président et aux honorables membres du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec.

“ Honorables Messieurs,

“ L'humble requête du soussigné, David Lefebvre, inspecteur d'écoles pour le comté de Champlain et partie du comté de Portneuf expose respectueusement à votre honorable Conseil ;

“ Que mon district d'inspection contient environ cent vingt écoles dispersées sur un territoire d'environ soixante milles de frontière sur une profondeur de quarante milles en certains endroits :

“ Que ce même district comprend vingt-deux paroisses, dont plusieurs situées dans les montagnes et d'un accès difficile ;

“ Qu'il est pratiquement impossible de visiter toutes ces écoles deux fois par année avec toute l'efficacité désirable, et que cependant, par les règlements du département de l'instruction publique, tout inspecteur d'écoles est tenu à visiter toutes les écoles de son district deux fois par année, et de certifier sous serment, à la fin de chaque année scolaire, que la chose a été faite avec *efficacité* :

“ Qu'il répugne à la conscience d'assermenter un tel certificat, lorsqu'il a fallu dans bien des cas abrégier la durée d'une visite pour accomplir dans l'année scolaire les deux visites réglementaires ;

“ Il est vrai, Messieurs, qu'une visite, bien que de peu de durée, présente cependant un certain degré d'efficacité, mais en ayant les moyens d'y consacrer plus de temps, elle pourrait être encore plus efficace,

“ Que je crois fermement que trois visites par deux ans, ou une visite par huit mois, serait dans les circonstances précitées, plus efficaces que deux visites par douze mois ;

“ En conséquence, je prie votre honorable

Conseil de bien vouloir régler que je ne sois plus obligé qu'à trois visites par deux ans ;

“ Et votre pétitionnaire a la ferme confiance que sa requête sera prise en votre sérieuse considération, et que votre honorable Conseil y fera justice, et pour cela, votre humble pétitionnaire ne cesse de prier.

“ J'ai l'honneur d'être.

“ Messieurs,

“ Votre dévoué serviteur,

“ DAVID LEFEBVRE,

“ Inspecteur d'écoles

Proposé par l'hon. M. Chauveau,

Que le règlement pour l'inspection d'écoles soit modifié comme suit : “ Qu'à l'avenir chaque inspecteur devra faire un rapport, sous une déclaration solennelle émise au serment, du nombre des visites des écoles faites par lui et des raisons pour lesquelles il aura dû omettre quelques-unes des visites prescrites par la loi, lorsqu'il lui sera arrivé d'en omettre.”

Adopté.

4 Lecture des résolutions suivantes recommandées par le sous-comité chargé de préparer une réponse au Mémoire du comité protestant relativement au projet de loi sur l'instruction publique.

“ 1o. Que, dans l'opinion de ce comité, mentionné dans le projet de loi qui lui a été soumis, on justifie les craintes que paraît entretenir le comité protestant, ni les nouvelles mesures demandées par suite de ces craintes ;

“ 2o. Que la loi passée en 1869 était, sur toute cette question, la mise à exécution des projets adoptés avant la Confédération, et que le résultat d'une entente entre les représentants des intérêts protestants et ceux des intérêts catholiques, et que cette législation fut alors considérée et doit être maintenant regardée comme un compromis et un règlement définitif des questions qui avaient été alors soulevées ;

" Que dans l'opinion de ce comité, il serait sage et peu prudent de remettre en question ce qui a été sagement et définitivement réglé à cette époque, après mûre délibération ;

" 40. Que ce comité ne saurait s'associer aux demandes du comité protestant, qui ne lui paraissent pas justes en elles-mêmes, notamment celle qui aurait pour effet de permettre aux Banques et Associations industrielles ou mercantiles de donner leurs taxes proportionnelles aux écoles catholiques ou protestantes, à leur choix, ce qui serait mettre la minorité des actionnaires à la merci de la majorité, vu qu'il est très difficile de répartir le paiement de ces taxes, d'après la croyance religieuse de chaque actionnaire, comme le comité protestant paraît lui-même le reconnaître en proposant que cette répartition soit faite *autant que possible sur cette base ;*

" 50. Que la répartition actuelle qui se fait d'après le chiffre des populations respectives est plus juste que celle qui est proposée en ce que les Compagnies et Associations sus-mentionnées ne sont censées avoir aucun caractère religieux ; mais sont toutes intéressées aux progrès que l'éducation fait faire à la société, sans distinction de religion, ni de nationalité, et que les profits réalisés par ces associations proviennent de la population catholique et de la population protestante."

Proposé par l'hon. M. Chauveau, secondé par M. Murphy :

" Qu'il soit ajouté à cette réponse comme il est considéré :

" Que la répartition actuelle des taxes scolaires dans la cité de Montréal et dans les autres localités, laquelle a fait partie du compromis ci-dessus mentionné sert de garantie aux emprunts faits par les Commissaires des écoles catholiques, et qu'un changement dans la base de cette répartition serait injuste et contraire aux droits acquis en vertu de cette législation."

Adopté.

L'archevêque propose que ces résolutions

soient adoptées et qu'il en soit envoyé copie au gouvernement et au comité protestant du Conseil de l'instruction publique.

Adopté.

5. Le Comité procède à l'examen du projet de loi sur l'instruction publique, tel que déjà modifié et se prononce en faveur de nouveaux amendements sur plusieurs points.

Proposé par Mgr de Rimouski,

" Que l'article du projet de loi d'éducation intitulé : *l'École Polytechnique* soit généralisé de manière à s'appliquer à toute école du même genre qui pourrait être établie dans la province."

La proposition étant mise aux voix, ont voté :

POUR : Mgr l'archevêque ; NN. SS. de Trois-Rivières, de Sherbrooke, d'Ottawa, de St Hyacinthe, de Chicoutimi, de Montréal, de Rimouski.—8.

CONTRE : Sir N. F. Belleau ; MM. Murphy, Chauveau, Ouimet.—4.

La proposition est adoptée.

Proposé par Sir Narcisse F. Belleau :

" Qu'un sous-comité, composé de Mgr l'archevêque, du Surintendant, des juges Routhier et Jetté et de l'hon. M. Chauveau, soit nommé pour communiquer les vues générales de ce Comité sur le dit projet de loi à l'hon. juge Loranger, chargé par le gouvernement de la codification des lois scolaires." —Adopté.

6. Proposé par Mgr l'archevêque :

" Que ce comité recommande au gouvernement de faire les nominations suivantes :

" Bureau d'examineurs de Kamouraska : George Lebel, écr, avocat, en remplacement d'Alexis Thomas Michaud, écr, MD., décédé.

" Bureau d'examineurs de Rimouski : Rév. chanoine Pierre Joseph Saucier, ptre, et Louis Napoléon Asselin, écr, avocat, en remplacement de Prisque Letendre, écr, avocat, qui a résigné, et François Magloire Derome, écr, décédé." —Adopté.

7. Le Surintendant soumet au Comité quatre-vingts dépositions assermentées, pièces d'une enquête qu'il a faite à Acton Vale, sur les accusations portées contre l'inspecteur Alexander par Narcisse Boulay et Cléophas Beauchemin.

Proposé par Sir Narcisse F. Belleau :

" Que ces dépositions soient référées au sous-comité chargé de cette affaire, avec prière de faire rapport sans retard."—Adopté.

Le comité s'ajourne au lendemain.

SÉANCE DU 25.

Présents : Les mêmes.

Le sous-comité permanent auquel a été référée l'affaire de M. Alexander fait le rapport suivant :

Séance du sous-comité permanent auquel a été référée l'affaire de l'inspecteur Alexander, tenue le 25 février 1881.

Présents : NN. SS. L'archevêque et l'évêque de Sherbrooke, l'hon. Sir N. F. Belleau, hon. P. J. O. Chauveau, le Surintendant, président.

Lecture est faite de toutes les dépositions des témoins et

Sir N. F. Belleau propose qu'il soit résolu :

" Qu'il appert par les témoignages produits devant le comité que William Jessie Alexander, écrivain, inspecteur d'écoles, est coupable des accusations portées et mentionnées en la requête de Narcisse Boulay et de Cléophas Beauchemin, et que, pour cause de mauvaise conduite et d'immoralité, il convient de révoquer sa commission d'inspecteur d'écoles, et que rapport soit fait à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, à cette fin."

En amendement M. Chauveau propose :

" Que M. Alexander et les requérants soient assignés à comparaître eux-mêmes ou par leurs procureurs, devant le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique le 21 mars prochain, à dix heures, A. M., pour être entendus sur la preuve faite en cette cause."

L'amendement étant mis aux voix, ont voté
POUR : Hon. M. Chauveau, M. Ouimet.—2.

CONTRE : L'archevêque, év. de Sherbrooke, hon. Sir N. F. Belleau.—3.

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, ont voté :

POUR : L'archevêque, év. de Sherbrooke, hon. Sir N. F. Belleau, le Surintendant.

CONTRE : Hon. P. J. O. Chauveau.

La motion principale est adoptée.

Le tout humblement soumis.

GÉDÉON OUMET,
Président.

Sir N. F. Belleau propose que ce rapport soit adopté—et il soumet la même motion à la considération du Comité.

L'hon. M. Chauveau présente le même amendement.

L'amendement étant mis aux voix, ont voté :

POUR : Hon. P. J. O. Chauveau, le Surintendant.—2.

CONTRE : NN. SS. L'archevêque : év. de Sherbrooke, d'Ottawa, de St Hyacinthe, de Chicoutimi, de Montréal, de Rimouski, Sir N. F. Belleau, P. S. Murphy.—9.

L'amendement est perdu.

La proposition principale étant mise aux voix, ont voté :

POUR : NN. SS. L'archevêque ; év. de Sherbrooke, d'Ottawa, de St Hyacinthe, de Chicoutimi, de Montréal, de Rimouski, Sir N. F. Belleau, P. S. Murphy, le Surintendant.—10.

CONTRE : Hon. P. J. O. Chauveau.—1.

Cette proposition est adoptée.

Et le Comité s'ajourne.

PÉDAGOGIE

DISCIPLINE SCOLAIRE

(Suite.)

La formation de l'enfant exige dans l'instituteur trois qualités principales : la perspicacité

ont ve
Quin
erbro
ux ve
rbro
nt.
ET,
lent.
rapp
otion
mém.
x, a
Sur
v. d
e, d
i, S
au
ther
Ch
r N
ant
ti
a.

cité, le tact et la douceur : 1o. la perspicacité pour prévenir les fautes ; 2o. le tact pour sa conduite personnelle et la correction des enfants ; 3o. la douceur pour l'extirpation des défauts et l'implantation des bonnes habitudes.

1o. *La perspicacité.*—Il est bien plus difficile de remettre un char sur les rails que de l'y maintenir. La même chose doit se dire pour l'enfant. Il est bien plus facile de le maintenir dans la voie droite que de l'y faire rentrer, s'il a eu le malheur d'en sortir. En général un enfant chrétien est bien disposé à observer les règlements d'une école. Les fautes qu'il commet sont dues à l'ignorance et à la légèreté. Eclairons-le pour chaque action, appliquons les principes de la religion à chaque détail de sa conduite, rappelons-lui souvent la présence de Dieu qui désire l'ordre dans les plus petites choses et sa légèreté diminuera. Qu'y a-t-il en apparence de plus indifférent qu'une sortie de la classe ? Cependant elle peut faire apprécier un instituteur à sa juste valeur. Avant la prière qui termine la classe un instituteur recommande à ses élèves de sortir deux à deux, posément et en silence. La prière finie, les enfants sortent dans un ordre parfait. La satisfaction peinte sur la figure du maître qui semble les admirer plus que les surveiller, leur est une récompense précieuse qu'ils s'efforceront toujours de mériter. Plût à Dieu que les hommes fussent aussi faciles à satisfaire.

Un autre exemple. Il y a fête au village ; il est à craindre que les élèves ne s'absentent. Il y aura aussi fête à l'école d'un instituteur véritable. Ce sera un jour de récompenses, ce sera une classe très intéressante. Alors les enfants préféreront leur école aux plaisirs extérieurs. L'instituteur tiendra parole. A la fin de la classe il louera les enfants de leur assiduité et les engagera à préférer toujours les plaisir utiles à ceux qui ne donnent rien. C'en est assez, je crois, pour prouver l'import

tance de la perspicacité chez l'éducateur de la jeunesse. Elle prévient les fautes et forme, sans les froisser, les enfants à une vie d'ordre qui dans la suite leur plaira toujours.

2o *Le tact.*—Le tact est un jugement délicat qui nous guide sûrement dans nos actions. Avec cette qualité l'instituteur se conduira toujours sans hauteur comme sans bassesse avec ses élèves, il ne sera ni altier, ni trivial, il commendera le respect, sans le rechercher. Il y a des instituteurs qui ont une raideur d'acier avec les enfants : ce sont *des hommes de police*. Le cœur des élèves leur sera toujours étranger. D'autres ont des manières bouffonnes, sans dignité ; *le respect ne descend jamais* ; il est de sa nature de monter. Par conséquent les enfants ne respecteront pas celui qui a plutôt l'air d'un *roi de théâtre* que d'un éducateur de l'enfance.

Il faut surtout du tact quand il s'agit de corrections. Il suffit souvent d'une punition exagérée, ou donnée mal à propos, sur un ton dur, pour aliéner le cœur d'un élève. Dans certains cas omettre de punir c'est rendre impossible pour toujours l'exercice de l'autorité. *Un pilote qui n'a pas de boussole guidera très difficilement son vaisseau.* La boussole de l'instituteur, c'est le tact.

Les livres de pédagogie développent et fortifient cette qualité, mais il ne la donnent pas. Donc, si l'on n'a pas cette qualité, qu'on soit plutôt forgeron ou menuisier, mais qu'on n'aille pas se livrer à la haute fonction de former l'enfance.

3o. *La douceur.*—L'aimable St-François de Salles disait : *on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec des tonneaux de fiel.* Que l'instituteur se pénètre de la vérité de cette parole et il n'aura jamais à s'en repentir. La douceur est cette vertu qui fait que pour arriver à ces fins l'on choisit les moyens les plus doux. Ce n'est donc pas la mollesse qui laisse les désordres se multiplier. L'énergie doit être en raison directe de la douceur. Un jour, un instituteur

prend possession de sa *chaire* avec le sourire sur les lèvres, toutes les observations se donnent joyeusement. Les élèves en général se félicitaient durant la récréation, croyant pouvoir à l'avenir s'en permettre un peu plus. Mais l'un d'entre eux (qui n'était pas le moins perspicace) répartit : Pour moi j'aurais mieux aimé qu'il eût paru sévère. Ce sourire et ce calme qu'il a fait paraître m'indiquent qu'il a de *la malice* (il voulait dire de l'énergie) plus qu'il n'en faut pour nous tenir tête." Il avait raison. La force de la douceur est plus grande que celle de la violence. *C'était l'huile et non le vinaigre qui fortifiait les athlètes de l'antiquité.* La douceur a pour compagne nécessaire la patience. L'éducation ne se fait pas en un jour. Rappelons-nous souvent ces paroles du poète : *Patience et longueur de temps vaut mieux que force ni que rage.*

(A continuer.)

LA LECTURE A HAUTE VOIX

Nous croyons devoir attirer d'une manière toute spéciale l'attention de nos lecteurs sur l'annonce qui se trouve à notre dernière page, et intitulée : *Cours de lecture à haute voix*, par M. l'abbé Lagacé. Nous profiterons en même temps de l'occasion pour parler de cette branche si importante sans laquelle tout enseignement solide et rationnel est rendu très difficile.

Depuis quelques années, la lecture à haute voix a occupé sérieusement l'attention des hommes chargés de procurer à la jeunesse les meilleurs moyens de s'instruire, et cela à tel point qu'en 1878, M. Bardoux, alors ministre de l'instruction publique en France, a cru devoir rendre la chose obligatoire, même dans les écoles primaire. Voici comment il s'exprime à ce sujet, en s'adressant à tous les recteurs, dans sa circulaire du mois d'octobre de la même année.

" La lecture à haute voix est oubliée ou négligée dans la plupart des lycées et des

collèges ; elle doit être cependant un des éléments importants de l'instruction publique. "

" La lecture ne compte-t-elle pas parmi les puissants moyens d'action dans la vie publique ? "

" Il faut qu'en France on apprenne à lire ; car apprendre à lire, c'est apprendre à parler, etc., etc.

Le ministre donne ensuite quelques détails sur la nature des manuels les plus propres à faciliter cette étude et recommande l'ouvrage de M. Légouvé, de l'académie française, et l'homme le plus compétent qu'il y ait aujourd'hui en France dans l'art de la lecture à haute voix.

Cette démarche du ministre Bardoux doit nous inspirer de sérieuses réflexions, et nous faire comprendre que si en France, où l'on a la réputation de si bien parler sa langue, où l'on est en contact journalier avec des personnes ayant une prononciation pure et correcte, on sent le besoin de s'exercer à la lecture à haute voix pour apprendre à bien parler, à plus forte raison, nous, qui avons été presque privés de tout rapport avec la mère-patrie depuis la conquête, et obligés dans nos relations sociales de nous servir d'un idiôme étranger, devons-nous suivre la même route si nous voulons conserver intact le dépôt sacré que nous ont religieusement légué nos ancêtres, c'est à dire la belle langue de Bossuet, de Fénelon, et de tant d'autres hommes illustres.

Mais il ne suffit pas de constater l'importance d'apprendre à bien lire, il faut encore indiquer les moyen d'obtenir ce résultat.

Un bon livre et un bon maître sont les deux agents indispensables à quiconque veut faire des progrès dans la lecture à haute voix. C'est à dessein que nous plaçons le livre en première ligne, car avec lui, tout instituteur de bonne volonté pourra toujours en étudiant, en s'exerçant, et surtout en prenant conseil de personnes compétentes en cette

matière, se former à l'enseignement de cette branche.

Le livre, ou plutôt le guide indispensable possédant toutes les qualités requises pour cette fin, c'est celui dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre ; il suffit de le parcourir pour se convaincre de l'exactitude de cette assertion.

Voici d'abord quelles en sont les principales divisions :

1o. *Les sons.*

2o. *La prononciation.*

3o. *L'expression.*

Peut-on désirer une division plus rationnelle et plus logique ? Assurément, non, car elle dénote chez l'auteur une connaissance parfaite de son sujet.

En effet, qu'est-ce que lire ? sinon articuler les uns à la suite des autres les différents sons, plus ou moins modifiés par les articulations, qui entrent dans la composition des mots ?

Ce premier travail est indispensable et doit occuper au commencement toute l'attention de l'instituteur. Il ne faut pas cependant perdre de vue un seul instant le double caractère de la lecture, c'est à dire la lecture des yeux et la lecture parlée ; l'une aussi bien que l'autre demande un genre d'exercice spécial. Les signes parlent aux yeux, les sons aux oreilles.

On trouve dans la première partie du livre en question une série d'exercices sur les sons et les articulations de la langue française.

Aussitôt que l'élève a acquis une connaissance suffisante de ces premiers éléments, il passe à la seconde partie : la *prononciation*.

Elle se compose de vingt-six leçons, dont les premières ne renferment que de petites phrases d'une lecture facile, et dans lesquelles se trouvent récapitulés tous les éléments de la première partie.

Ici, l'élève prononcera distinctement et avec exactitude toutes les syllabes de chaque mot, tous les mots de chaque petite phrase.

Ce travail se trouve facilité par la prononciation figurée—placée en tête chaque chapitre—de tous les mots difficiles de la leçon.

La troisième partie a en vue l'expression. Elle se compose de morceaux appropriés à tous les genres ; mais ce champ est trop vaste pour que nous puissions l'exploiter ici sans dépasser les limites que nous nous sommes tracées. Contentons-nous de dire qu'il ne faut pas essayer, avec des enfants de dépasser les limites du possible. On doit consulter l'âge et le développement intellectuel de chaque élève et ne donner que des morceaux qu'ils puissent parfaitement comprendre ; autrement, on les expose à tomber dans l'exagération et le ridicule.

Ajoutons en terminant que le *Cours de lecture à haute voix* de M. l'abbé Lagacé est pour nous le seul livre qui s'occupe de prononciation, puisqu'il a été spécialement composé pour les écoles canadiennes et au point de vue de nos défauts d'accent local, et que les élèves des maisons d'éducation qui en suivent la méthode se reconnaissent partout par leur bonne prononciation.

EXERCICES D'INTUITION

D. *En quoi consistent les exercices d'intuition ?*

R. Ils consistent : 1o. A mettre sous les yeux de l'enfant un objet quelconque. 2o. A le lui faire examiner attentivement dans tous ses détails et sous toutes les faces. 3o. A lui faire trouver les différences et les ressemblances entre les objets qu'il connaît déjà et celui qu'il étudie. 4o. Enfin à lui faire rendre compte des impressions qu'il reçoit et des idées qu'il se forme, par des expressions justes, correctes et bien émises.

D. *Quel but se propose-t-on d'atteindre par ces exercices ?*

R. 1o. Développer l'intelligence et le bon sens de l'enfant, en particulier les actes de l'attention, de la réflexion et du jugement d'une manière simple et naturelle.

20. Elever les sentiments religieux et moraux au moyen de quelques réflexions judicieuses semées à propos dans la leçon.

30. Exercer à la fois ses sens extérieurs et les organes de la parole.

40. Lui apprendre à bien connaître les objets qui l'entourent et à se bien connaître lui-même.

50. Lui apprendre à parler en lui fournissant les mots nécessaires pour exprimer ses idées, ainsi que la connaissance exacte des mots.

D. *Quelle est la méthode à suivre dans les exercices d'intuition ?*

R. Le monde extérieur tout entier fournit matière aux exercices d'intuition.

Il n'est pas nécessaire de faire un grand nombre d'exercices intuitifs. Quelques sujets bien choisis, bien traités, bien compris et revus plusieurs fois, mettent les enfants en état de travailler ensuite par eux-mêmes.

Deux règles doivent guider l'instituteur dans le choix qu'il fait des objets d'intuition : 10. Qu'il se souvienne que les enfants doivent être préparés à une condition sociale. 20. à la vie éternelle.

Voici l'ordre le plus rationnel à suivre :

I.—Prendre l'école pour point de départ,

10. parce que l'enfant se trouve en présence de l'objet lui-même ; l'intuition étant immédiate, les idées acquises sont plus claires et plus nettes. 20. parce que l'enfant passant à l'école la plus grande partie de la journée, peut renouveler plus souvent ses impressions, et ainsi l'image se conserve plus facilement et plus exactement. On examine le bâtiment, les objets et les personnes qui s'y trouvent, puis on étudie les membres du corps humain, leur position, leur usage. On dit ensuite un mot de la maison paternelle, des champs, du jardin, du village, du ciel, des saisons.

II.—Employer l'intuition immédiate toutes les fois que l'on peut se procurer l'objet réel ; à défaut d'objets réels, s'aider de leur représentation sur le tableau noir.

III.—Pour donner ces exercices avec fruit il faut :

10. Suivre dans les questions un ordre logique. Pour cela, interroger sur la nature de l'objet en général ; sur la matière dont il est fait, sur les qualités, les parties dont il est composé, ses propriétés, ses usages, le faire comparer à d'autres déjà connus, enfin ne pas oublier ce que l'on doit au cœur, pour le porter au bien et l'éloigner du mal.

20. Parler toujours un langage correct et en rapport avec la capacité de l'élève.

30. Exiger pour réponses, des phrases complètes, simples, claires, précises, énoncées avec une prononciation pure et nette et un ton de voix varié.

40. Habituer les enfants à parler par eux-mêmes sur les objets d'intuition.

Pour les élèves des divisions moyenne et supérieure, la leçon d'intuition doit donner matière à des exercices de composition française et d'orthographe.

UN INSTITUTEUR

St. Valentin, avril 1881.

PARTIE PRATIQUE

I

DEVOIR D'INVENTION, FAISANT SUITE A L'ARTICLE PAGE 64.

L'élève mettra après chacun des noms suivants un mot qui en désigne la nature.

Pupitre—chapeau—chaudron—maison—poupée—champignon.

Plante—coiffure—ustensile—jouet—meuble—meuble d'école.

CORRIGÉ

Un pupitre est un meuble d'école.

Un chapeau est une coiffure.

Un chaudron est un ustensile.

Une maison est une demeure.

Une poupée est un jouet.

Un champignon est une plante.

Soulier, habit, chaux, dollar, vipère, sole, mouche, rivière, cerise, poule.

Minéral—pièce de monnaie—vêtement
chaussure—corps céleste—insecte ailé—
cours d'eau—oiseau de basse-cour—fruit
noyau—reptile.

CORRIGÉ

Un soulier est une chaussure
Un habit est un vêtement.
La chaux est un minéral.
Le dollar est une pièce de monnaie.
Une vipère est un reptile.
Le soleil est un corps céleste.
Une mouche est un insecte ailé.
Une rivière est un cours d'eau.
La cerise est un fruit à noyau.
La poule est un oiseau de basse-cour.

II

DEVOIR

l'élève a dû rendre de la manière suivante, par
la deuxième personne du pluriel de l'impératif le
n° II de la dernière livraison, page 89.

Des bienséances à observer à table.
Ne vous mettez pas à table avant de vous
avoir lavé les mains, et avant d'avoir prié Dieu
pour bénir la nourriture que vous allez prendre.
Ne vous tenez ni trop près, ni trop loin de
la table couverte, ne vous renversez pas sur le
dos de votre chaise, ni courbés et encore
moins accoudés à table. Placez la serviette
de manière qu'elle preserve vos habits de
tache, et que vous puissiez vous en servir
facilement pour essuyer vos doigts et votre
visage.

Il faut tenir la cuiller, et le couteau de la
main droite, ne les passez pas dans la main
gauche. Ne tenez jamais le pain à pleines
mains, mais rompez-le plutôt que de le cou-
per. Ne remplissez pas trop votre verre, ne le
portez pas à la bouche quand elle est pleine :
prenez toujours lentement et sans bruit. Ne
mettez jamais morceaux sur morceaux, ne
prenez pas ce que vous avez dans la bouche,
ne touchez à terre ni os, ni arêtes, ni quoi que
ce soit. Ne gesticulez jamais ni avec la four-
chette, ni avec le couteau, et gardez-vous de

porter un morceau à la bouche avec le cou-
teau.

Explications grammaticales.

M.—Combien y a-t-il de verbes dans la
première phrase ?

E.—Il y en a six dont deux à un mode
personnel, *mettez* et *allez*, et quatre à l'infinitif,
être lavé, *avoir prié*, *bénir*, *prendre*.

M.—Quels mots *mettez* et *allez* ont ils
pour sujet ?

E.—*Mettez* étant à l'impératif a pour su-
jet, *vous* sous-entendu ; *allez* a pour sujet
le *vous* qui suit que.

M.—Nommez les mots qui figurent comme
compléments des différents verbes de la
phrase.

E.—*Mettez* a pour compl. dir. *vous*, pour
compl. circonstanciels, *table*, et les deux ver-
bes qui suivent avec leur compléments res-
pectifs.

M.—Quels sont les prépositions qui mar-
quent les rapport de ces compl. cir. ?

E.—*A* et *avant*.

M.—Faites connaître les compléments des
quatre verbes à l'infinitif.

E.—*Être lavé* a pour compl. dir. *mains* et
pour compl. indir. *vous* ; *avoir prié* a pour
compl. dir. *Dieu* et pour compl. indir. *bénir* ;
bénir a pour compl. dir. *nourriture* ; *prendre*
a pour compl. dir. *que*, pour laquelle
nourriture.

M.—Donnez les temps primitifs du verbe
tenir de la seconde phrase et faites connaître
quelques-uns de ses composés.

E.—Inf. *tenir*, participe prés. *tenant*, part.
passé *tenu*, prés. de l'ind. *je tiens*, passé déf.
je tins. Au moyen des préfixes *abs*, *con*, *dé*,
re, on forme avec ce verbe *abstenir*, *contenir*,
détenir, *retenir*, etc.

M.—Que signifie le mot *couvert* ?

E.—C'est ce qui compose le service de la
table : mettre à chacun son *couvert*.

M.—Bien, mes enfants, ne confondez pas
ce mot avec *couvercle*, objet servant à cou-
vrir un vase, un coffre, etc.

M.—Comment est formé le mot *fourchette* ?

E.—Du mot *fourche* et du suffixe *ette*. On se sert de ce préfixe en français pour former des diminutifs : table, *tablette*, maison, *maisonnette*, chambre, *chambrette*, etc.

M.—Pourriez-vous remplacer, dans la dernière phrase, *gardez-vous* par une autre expression ?

E.—Oui, monsieur, par : *faites attention à ne pas, prenez garde de, ayez soin de*, etc.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1. Quel est l'intérêt de \$72.30 à $7\frac{1}{2}\%$ pour 64 jours ?
Rép. \$0.98 cts.
2. La somme de \$430.80 a rapporté \$195.29 d'intérêt en 8 ans. Quel était le taux ?
Rép. $5\frac{2}{3}\%$.
3. J'ai prêté \$808.56 à $6\frac{1}{4}\%$, combien dois-je recevoir d'intérêt au bout de 55 jours ?
Rép. \$8.20.
4. Quel est l'intérêt de \$80.60 à $9\frac{1}{2}\%$ pour 11 mois ?
Rép. \$7.02.
5. Quelle sera l'escompte d'un billet de \$8,640.38 du 2 juin au 8 nov. à $7\frac{1}{2}\%$?
Rép. \$297.20 (160 jours).

Il faut habituer les élèves à faire des billets, reçus, etc. Il faut faire calculer toujours en \$ et suivre la méthode indiquée dans l'arithmétique Toussaint.

ED. SAVARD,
Insp. d'écoles.

TOISÉ

1.—On veut faire tapisser une chambre de 22 pds. de long sur 20 de large et 14 pds. 6 pcs. de haut. Il y a deux portes de 8 pds. sur 5 pds. 3 pcs ; une cheminée de 6 pds. 6 pcs. sur 6 pds. et deux fenêtres de 6 pds. sur 5 pds. 7 pcs. Combien coûtera la tapisserie dont la largeur est de 30 pcs à $18\frac{3}{4}$ cts, la verge ?

SOLUTION.

$$22 + 20 \times 2 \times 14 \text{ " } 6 = 1218 \text{ surf. totale}$$

$$5 \text{ " } 3 \times 8 \times 2 = 84 \text{ surf. des portes,}$$

$$6 \text{ " } 6 \times 6 = 39 \text{ " de la cheminée.}$$

$$6 \times 5 \text{ " } 7 \times 2 = 67 \text{ " des fenêtres.}$$

$$190 \text{ pds. surf. à retrancher}$$

$$1218 \text{ pds. carrés} - 190 = 1028 \times 18\frac{3}{4} = \$23.$$

$7\frac{1}{2}$
Rép. 25.70

Remarque. — On divise par $7\frac{1}{2}$ parce que 30 pcs. mult. par 3 pds = $7\frac{1}{2}$ pds. carrés.

LEÇON DE CHOSES

LES CINQ SENS

La maîtresse.—Georges, si ton camarade Jacques te donnait du sel en poudre, en disant : "Tiens, Georges, voilà du joli sucre ; que ferais-tu pour t'en assurer ?

Georges.—Je le mettrais dans ma bouche.

La maîtresse.—Pourquoi la mettrais-tu dans ta bouche ?

Georges.—Pour savoir s'il est doux.

La maîtresse.—Et s'il est doux ?

Georges.—Ce sera du sucre.

La maîtresse.—S'il ne l'est pas, au lieu de le goûter, tu pourrais le faire traire ?

Georges.—C'est parce que Jacques m'a trompé.

La maîtresse.—Qu'as-tu donc fait pour t'assurer que c'était du sucre ou du sel ?

Georges.—Je l'ai goûté.

La maîtresse.—D'après ce que tu as dit, tu as exercé l'un de tes sens, et ce sens, lequel est-ce ?

Georges.—Le goût.

La maîtresse.—Bien, mon ami. Maintenant, dis-moi ce que tu viens de me dire.—À un certain moment, Ernest me donnait une pomme.

Louis.—Oh ! le beau fruit !

La maîtresse.—Prends-le ; goûte-le.

Louis.—(prenant la pomme et la ramenant à la maîtresse.)—Ce n'est pas un vrai fruit.

La maîtresse.—Pourquoi n'est-ce pas un fruit ?

Louis.—Parce qu'il est trop froid.

La maîtresse.—Comment trop froid ?

Louis.—Mais oui : elle est en marbre, ce pomme.

La maîtresse.—Je ne te comprends pas.

Et quand je te l'ai présentée, tu m'as dit : " Oh ! beau fruit ! " Maintenant tu dis : " Il n'est pas vrai votre fruit : c'est une pomme en marbre ! "

Louis.—C'est qu'en la regardant j'ai cru qu'elle était un vrai fruit ; mais, en la touchant, j'ai bien vu qu'elle était en marbre.

La maîtresse.—Très bien ; tu as raison. Mais si je te disais de goûter cette pomme, le ferais-tu ?

Louis.—Je ne pourrais la goûter qu'en passant ma langue dessus. Elle est trop dure ; je me casserais les dents si je voulais l'essayer.

La maîtresse.—Tu vois que, dans l'ordre de la nature, le Créateur a voulu que, quand l'un de nos sens nous a trompés, nous ayons

recours à un autre pour nous remettre dans la voie de la vérité. Ainsi, tout

un jour, on avait donné à Georges du sel au lieu du sucre ; ses doigts n'ont pu faire la différence, il l'a goûté. Aussitôt le goût lui a

permis de savoir qu'on voulait le tromper. Quant à Charles, la vue ne lui a pas fait connaître la différence, et ce même toucher, qui trompait

Charles tout à l'heure, lui a permis cette fois de saisir la sensation vraie.

La maîtresse.—Ernest, comment distinguais-tu sur une table, dans un panier de fruits, une orange qui se trouvera tout au milieu d'une corbeille, toi étant à une certaine

distance ?

Ernest.—En regardant tous les fruits, je pourrais reconnaître bien l'orange au milieu des autres, à la couleur de son écorce.

La maîtresse.—Je suppose que, sachant où se trouve cette orange, ta maman te dit de aller la chercher ; seulement il com-

mence à faire nuit, la chambre est très obscure, et tu ne peux distinguer que la table et un peu le panier. Que feras-tu ?

Ernest.—J'irai à la table et, passant la main sur la surface, je trouverai le panier de fruit. Comme l'orange est tout à fait au dessus, je la prendrai.

La maîtresse.—Mais supposons qu'on ait dérangé l'ordre des fruits : comment t'y prendras-tu ?

Ernest.—Je les sentirai les uns après les autres jusqu'à ce que je trouve l'orange.

La maîtresse.—Emile ! quand, dès la première fois, Ernest avait trouvé l'orange, quel est le sens qui l'avait aidé à la trouver ?

Emile.—C'est la vue.

La maîtresse.—Et, la deuxième fois, quand il l'a eu trouvée dans la chambre toute assombrie, quel est le sens qui l'a aidé dans ses recherches ?

Emile.—C'est le toucher.

La maîtresse.—La troisième fois, quand il a senti les fruits les uns après les autres pour reconnaître l'orange qui n'était plus à la même place, quel est le sens dont il s'est servi ?

Ernest.—C'est l'odorat.

La maîtresse.—Nous avons donc vu qu'il a trouvé une orange ; 1^o avec la vue ; 2^o avec le toucher ; 3^o avec l'odorat. Les trois sens se sont suppléés ; eh bien ! de la même manière, rappelez-vous que tout les sens peuvent venir au secours les uns des autres.

La maîtresse.—Charles, quand Edmond cause avec toi, qu'est-ce qui te fait savoir qu'il te parle ?

Charles.—Parce que je vois parler.

La maîtresse.—Si tu ne le voyais pas, qu'il se trouvât, par exemple, dans la pièce voisine.—et qu'il te dit : " Charles, comme nous avons été sages en classe, mon père nous mènera promener jeudi, " tu ne le verrais pas parler pourtant ?

Charles.—Non ; mais je reconnaîtrais sa voix.

La maîtresse.—Comment feras-tu pour reconnaître sa voix ?

Charles.—Parce que je l'entendrais.

La maîtresse.—Avec quoi est-ce qu'on entend ?

Charles.—Avec les oreilles.

La maîtresse.—C'est juste : le sens qui nous fait entendre s'appelle l'*ouïe*.—Et si Edmond ne voulait pas que tout le monde entendit ce qu'il dirait à Edouard, que faisait-il pour le lui faire savoir à lui seul ?

Charles.—Il le lui dirait à l'oreille.

La maîtresse.—Oui, il pourrait le lui dire à l'oreille ; mais cela ne serait pas poli pour les autres. S'il voulait donc rester ce qu'il est ; un petit garçon bien sage et bien élevé, que ferait-il ?—Personne ne le sait ?—Allons, je vais vous aider un peu.—Voyons ! sais-tu écrire, Edmond ?

Edmond.—Pas encore, madame.

La maîtresse.—Je n'ai pas de chance alors : voilà Edmond sur lequel j'avais bien compté en voyant avec quelle attention il écoute, et il ne peut nous tirer d'embarras ! C'est bien regrettable.—Qui sait écrire ?

Henri, vivement.—Moi ! madame.

La maîtresse.—Eh bien ! Henri, puisque toi, tu sais écrire, comment feras-tu si Edmond vient te trouver et te dit :

“ Je suis désolé de ne pouvoir faire savoir à Charles que mon père veut me mener à la campagne jeudi, et qu'il voudrait que Charles fût des nôtres. Je ne peux le voir que vendredi, il sera trop tard. Pourtant je voudrais ne le dire qu'à Charles seul ? ”

Edmond.—Je le lui écrirai.

La maîtresse.—Oui, et en parcourant des yeux la lettre, saura-t-il aussi bien ce qu'Edmond veut lui dire, que s'il lui avait dit oralement ?

Henri.—Oui ?

La maîtresse.—Ici, c'est la *vue* qui le lui aura fait savoir ;—quand nous entendons parler, c'est l'*ouïe* qui vient à notre secours.—Georges nous a montré ce que c'était que

le *goût* ;—Louis nous a prouvé l'utilité *toucher* ;—et Ernest l'habileté, la finesse l'*odorat*.

C'est ce qu'on appelle les CINQ SENS. Rétez-en tous le nom.—(Les enfants obéissent montrant en même temps l'organe du sens qu'ils nomment.)

Maintenant, je vais vous écrire au tableau noir quelques mots que nous épellerons, et les plus grands, les plus avancés d'entre vous écriront sur leurs ardoises.—Puis chacun d'entre vous me cherchera pour demain un exemple d'application d'un des sens. Si vous avez bien retenu ma leçon, je vous promets une jolie histoire comme récompense.

La maîtresse écrit au tableau noir les mots suivants :

Vue : yeux, œil ;

Odorat : nez ;

Goût : langue, palais ;

Ouïe : oreilles ;

Toucher : mains, peau.

I. R. I.
L'Éducation

POESIE

LA ROSE

Du doux printemps aimable fleur,
Que tu me plais, rose chérie !
Mais, hélas ! à peine fleurie,
Tu perds ta brillante couleur.

Toutefois, quand le sort funeste
A décidé ta triste fin,
Au lieu de ton éclat divin,
De toi quelque parfum nous reste.

Ainsi, quand d'un sage ici-bas
Soudain la paupière est fermée,
Il nous reste après son trépas
Le parfum de sa renommée.

ALBERT MONTEMONT

COURS DE LECTURE A HAUTE VOIX

OU

Leçons pratiques de lecture française et de prononciation préparées spécialement pour les écoles communales.

PAR L'ABBÉ P. LA GACÉ.

Cours complet à l'usage des écoles normales et des pensionnats.

Abrégé à l'usage des écoles modèles et élémentaires.

Ouvrage approuvé par le Conseil d'Instruction publique.

Imprimé par C. DARVEAU, rue de la Montagne, Québec.